



Revision loyer commercial

Par Bernard34820

Bonjour, Je suis bailleur d'un local commercial dont le loyer devait être révisé en Janvier 2021 pour des raisons personnelles j'ai oublié de lancer cette révision, ce loyer est révisable tous les 3 ans donc la prochaine révision doit se faire en Janvier 2024. Je souhaite malgré tout faire une révision de mon loyer et le faire démarrer en 2022, j'ai donc pris contact avec mon notaire qui m'a fourni le dernier indice celui du 2eme trimestre 2021 et je l'applique sur mon loyer. Mon locataire en conteste la véracité il dit que j'aurais du prendre l'indice du 1er trimestre est ce exact ? de plus comme ce loyer est a révision triennale je pense que si je fais démarre l'augmentation du loyer avec le nouvel indice en Janvier 2022 la prochaine révision aura lieu en Janvier 2025 puisqu'il faut 3 ans entre chaque révision. Mon locataire me dit que je modifie les dates du bail Est Ce exact ? Merci pour vos réponses Cordialement